



**PRÉFET  
DU VAL-D'OISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le **13** JUIL. 2023

**Point de situation hydrologique dans le Val d'Oise :**  
**Le niveau d'alerte renforcée est atteint pour le bassin versant de la Plaine-de-France et Parisis, le niveau d'alerte est atteint pour le bassin versant du Vexin.**  
**Le niveau de vigilance est atteint pour le bassin versant de l'Oise et de la Seine**

En raison de la situation hydrologique du département, le préfet du Val-d'Oise a signé ce jour un arrêté fixant des mesures de limitation ou d'interdiction provisoires des usages de l'eau. Le territoire de l'Oise et de la Seine est en vigilance et les usagers sont appelés à limiter leur consommation d'eau.

Par ailleurs, des mesures particulières de restriction des usages de l'eau sont nécessaires sur le bassin de la Plaine de France et Parisis qui est en alerte renforcée :

- Le lavage des véhicules est interdit, sauf dans les stations professionnelles et sauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules sanitaires ou alimentaires) ou techniques (bétonnière, etc.) et pour les organismes liés à la sécurité ;
- L'Arrosage des espaces arborés, des pelouses, des espaces verts publics ou privés et des espaces sportifs de toute nature est interdit ;
- Le lavage des voies et trottoirs, le nettoyage des terrasses et façades ne faisant pas l'objet de travaux sont interdits sauf impératif sanitaire ou sécuritaire;
- L'alimentation des fontaines publiques en circuit ouvert est interdite ;
- Les activités industrielles et commerciales limitent au strict nécessaire leur consommation d'eau ;
- L'irrigation des grandes cultures, par prélèvements en rivière, nappe d'accompagnement ou par forage, est interdite entre 9 h et 20 h ;
- Le remplissage des piscines privées est interdit, sauf pour les chantiers en cours ;
- La vidange et le remplissage des piscines publiques demeurent autorisés ;
- Le remplissage, le maintien en eau et la vidange des plans d'eau sont interdits ; les usages commerciaux sont soumis à autorisation ;

